

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 septembre 2023

SÉCURISER ET RÉGULER L'ESPACE NUMÉRIQUE - (N° 1674)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 217

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 4, après le mot :

« pornographique »

insérer les mots :

« , sur lequel défile un message visant à avertir sur les effets négatifs qu'engendre la consommation d'images pornographiques. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Si la pornographie est largement consommée en France, il n'en reste pas moins qu'elle est un véritable fléau qui frappe à tout âge. Addiction, vision déformée des relations sexuelles, modifications comportementales, potentielles violences, autant de maux connus et dont on ne peut ignorer l'existence.

Face à cela, il convient de sensibiliser les consommateurs de porno et en particulier les mineurs quand il ne s'agit pas d'enfants. L'enjeu est réel, puisqu'il s'agit de préserver la sexualité des mineurs afin qu'elle ne soit pas abîmée par des contenus pornographiques.

C'est pour cela qu'il serait pertinent de se servir d'un écran noir comme support pour faire défiler un message d'avertissement.

Tel est l'objet de cet amendement.